

ELECTION 2020

Objectif pérennisation du cadre de vie !

La mise en œuvre de mesures pour pérenniser notre environnement sera encore notre objectif: animation de réunions pédagogiques, documents d'information, ateliers pour expliquer les bonnes pratiques, accompagnement des entreprises avec les propriétaires intéressés, animation des réseaux sociaux pour sensibiliser les membres : la pérennité de notre environnement spacieux et arboré et la valorisation du Domaine.



« *Ni asso, ni copro* », l'ASA est bien un établissement public administratif de par son fonctionnement administratif et financier et le rôle des élus, très différent du rôle d'un syndic ou d'une association (loi 1901).

L'agenda du Conseiller

Les réunions du Conseil sont programmées un an à l'avance à raison d'une par mois en moyenne. Le suivi des réunions par chaque élu peut se faire en partie à distance, pour la conduite des projets, un rythme hebdomadaire permet une progression efficace.

Le Chargé de Mission, une indépendance cadrée

Le chargé de mission n'est pas élu par l'Assemblée des Propriétaires. Rattaché directement à la Présidence, le chargé de mission, véritable pilote de projet intervient sur des dossiers précis, dont il peut être à l'initiative ou impulsé par l'ASA du Lys-Chantilly. Les investissements ou dépenses résultant de ses propositions sont soumis à l'approbation du Conseil.



*J'ai été élue au conseil syndical de l'ASLC de 2014 à 2017. J'ai travaillé en particulier sur la communication, mon domaine de compétences, pour mettre en place un nouveau logo, une newsletter et piloter la création du site internet. J'ai également collaboré activement à l'organisation des 90 ans du Lys-Chantilly. Au-delà des rencontres que j'ai pu faire tant au sein du conseil syndical qu'avec tous nos partenaires, j'ai aussi éprouvé une vive satisfaction de contribuer à la valorisation de notre domaine et à l'amélioration de notre qualité de vie.
(Delphine Magendie élue de 2014 à 2017)*

Témoignages



*Arrivé en 2000 dans notre domaine, j'ai participé durant plus de 10 ans à sa gestion et son évolution, au sein du Conseil Syndical, y vivant des moments intenses. Très concerné par les aspects patrimoniaux je me suis essentiellement intéressé à la connaissance de celui du domaine. Ceci pour en permettre sa préservation et faciliter son évolution. Ce patrimoine inclut non seulement les éléments matériels mais également les éléments naturels ou il faut lutter contre les disparitions abusives et fournir le maximum de soins. Ce fut une grande satisfaction d'avoir pu œuvrer en ce sens.
(Jean Yves PHILIPPE, élu de 2003 à 2017)*



Modalités d'élection

Le Conseil Syndical composé de 12 titulaires et 3 suppléants élus par les membres de l'Assemblée des Propriétaires est renouvelé annuellement par tiers : 4 candidats titulaires et 1 suppléant seront élus le 5 septembre 2020.

Conformément à l'article 16 des statuts de l'ASA du Lys-Chantilly, le vote pour l'élection des Membres du Conseil Syndical se fait à la majorité relative par correspondance à scrutin secret et en réunion au choix de l'Assemblée à main levée ou au scrutin secret.

Conditions d'éligibilité (art. 20 à 25 des statuts)

- être propriétaire et membre de l'ASA du Lys-Chantilly

Conformément à la décision de l'Assemblée :

- avoir au maximum un autre mandat électif local
- être à jour du paiement de la redevance
- avoir un casier judiciaire vierge



Elections 2020

1^{er} février 2020

Ouverture de la réception des candidatures

4 août 2020

Date limite de dépôt des candidatures (*Envoi des dossiers par voie postale- cachet de la poste faisant foi- ou voie électronique*)



17 août 2020 Début de distribution des convocations de l'Assemblée des propriétaires, rapports d'activité, présentation des candidats et matériel de vote par correspondance (à scrutin secret)

5 septembre 2020 Réunion de l'Assemblée des propriétaires



Les statuts de l'établissement public (ASA) du Lys-Chantilly approuvés par arrêté préfectoral du 24 mars 2016 sont régis par l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 suivantes et le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 sur les Associations Syndicales de Propriétaires. Le règlement de l'Assemblée est rappelé au verso des documents de vote.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Formulaire à renseigner et à retourner à L'ASA du Lys-Chantilly avant le **04/08/2020** au soir
Par voie électronique à : contact@lyschantilly.fr en indiquant dans l'objet : Candidature APO 2020
Par courrier à L'ASA du Lys-Chantilly - Candidature APO 2020 - 39Ter, Grande Avenue - 60260 LAMORLAYE

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU COMPORTANT DES DONNEES INEXACTES A LA DATE CI-DESSUS NE POURRA PAS ETRE PRIS EN COMPTE

VOS COORDONNEES

NOM : PRENOM :

Propriétaire (ou représentant de la SCI ou de l'indivision) :

ADRESSE DE LA PROPRIETE SISE DANS LE DOMAINE DU LYS CHANTILLY :

TELEPHONE : GSM :

EMAIL :

STATUT SOUHAITE

CONSEILLER TITULAIRE CONSEILLER SUPPLEANT CHARGE DE MISSION

Le statut de titulaire ou suppléant dépend du nombre de sièges, le statut de chargé de mission est lié à la nature du projet

VOS DOMAINES DE COMPETENCES

INFORMATIQUE COMMUNICATION CONSERVATION DU PATRIMOINE DROIT

ARBRES – ENVIRONNEMENT EVENEMENTIEL: (ANIMATION/PEDAGOGIE OU ORGANISATION)

GESTION DOCUMENTAIRE GESTION DE PROJET & DEVELOPPEMENT MEDIATION (*)

RESEAUX SOCIAUX SECURITE DES BIENS & PERSONNES (*) VRD /BTP

AUTRES :

(*) La médiation et la sécurité ne sont pas sous la responsabilité de l'ASA

VOS DISPONIBILITES

Contraintes particulières :

VOS PROPOSITIONS

Décrivez en quelques points votre approche, les domaines sur lesquels vous seriez force de propositions et les projets que vous seriez en mesure de mener de bout en bout :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ATTESTATION

Occupez-vous actuellement un mandat électif dans un autre établissement public local ? Oui Non

Si oui, combien :.....

Je soussigné(e).....

Né(e) le à

Demeurant

Déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune condamnation et n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire incompatible avec les fonctions de membre d'une assemblée délibérante à ce jour. J'autorise l'ASA du Lys-Chantilly à diffuser aux propriétaires le contenu du dossier à l'exception de mes informations de contact.

Fait à Signature :

Réservé au service

Renouvellement : Oui Non